

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
 CANTON DE GUILLESTRE
 COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 16 août 2021

Délibération N : 20210816-04

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET GENERAL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 du mois d'août à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 10/08/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT - Nicolas TENOUX – Florian BOURCIER – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE – Joël GAUCHE – Chrystelle CERUTTI -

POUVOIRS : 3

Florent BUES a donné pouvoir à Florian BOURCIER – Emmanuel MIEGGE a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Philippe RIBOT a donné pouvoir à Nicolas CRUNCHANT.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE

Le Maire expose la demande de la Coopérative scolaire de l'école d'Abriès-Ristolas qui sollicite une subvention spécifique de la Commune à hauteur de 2 300 € pour aider au financement d'un voyage scolaire à Biabaux du 22 au 24 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix POUR :

DECIDE d'allouer une subvention spécifique de **2 300 €** à la Coopérative scolaire affectée au financement du voyage scolaire organisé du 22 au 24 septembre 2021,

DECIDE de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget général 2021 :

CREDITS A OUVRIR - DEPENSES					OBJET	MONTANT
Sens	Section	Chap.	Art.	Op		
D	F	65	6574		Subventions fonct. aux associations	+ 2 300.00 €
					TOTAL DEPENSES	+ 2 300.00 €
CREDITS A REDUIRE – DEPENSES						
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 2 300.00 €
					TOTAL RECETTES	- 2 300.00 €
					EQUILIBRE	0.00 €

DIT QUE LE VOTE des virements de crédits détaillés ci-dessus seront repris lors de l'établissement du compte administratif 2021 du budget général de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Nicolas CRUNCHANT

